

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 09

Membres présents : M. Jérémy THIEN, M. Daniel LAPLACE, M. Robert BRIDET, Mme Hannah BESSON, M. Noé CHAMPION, Mme Agnès ROUSSOT, Mme Virginie ROBIN, M. Jean-Yves NAUDIN, Mme Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents : Mme Séverine MORNAND, M. Angelo NICOLosi

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : M. Noé CHAMPION

Quorum : 6

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Acceptation du devis de la Menuiserie Bonot pour le remplacement de 2 fenêtres dans le local du Club Sourire d'Automne (actuellement classe maternelle) pour 1 689.72 € TTC
- Acceptation du devis de JPM3D pour le traitement des boiseries de l'église pour 1 338.70 € TTC
- Acceptation du devis de SODEC pour le remplacement d'une pièce sur la chaudière de la salle des fêtes pour 256.34 € TTC
- Acceptation du devis de FGTP pour la préparation du terrain de l'étang pour la plantation d'arbres dans le cadre du marathon de la biodiversité pour 516 € TTC
- Acceptation du devis de Franck D'Alberto pour le remplacement de l'éclairage des toilettes de la salle des fêtes pour 1 036.20 € TTC
- Acceptation du devis de diagnostic supplémentaire amiante pour le bâtiment mairie/école de CDIM pour 1 459.44 € TTC.

2/ Subventions aux centres de loisirs

Il est proposé de reconduire la délibération de 2025, à savoir :

Monsieur le Maire propose le versement des subventions aux organismes de vacances ou centres de loisirs, Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que le versement d'une participation ouverte à tous les enfants sans distinction du type de séjour serait plus équitable, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *DECIDE d'allouer une subvention à tout organisme (sociétés, associations, comité d'entreprise, collectivités,...) organisant des centres de loisirs, des centres aérés, des colonies ou des camps de vacances auxquels participent les enfants de la commune dans le département du Rhône et 20 kilomètres autour de Jullié dans les départements limitrophes.*
- *FIXE cette subvention à 7 € par jour et par enfant pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 sous les conditions suivantes :*
 - *les parents des enfants pris en compte devront être domiciliés sur la commune de Jullié,*
 - *la subvention sera versée directement à l'organisme sur présentation d'un état nominatif des enfants ayant séjourné en centre de loisirs, centre aéré, colonie ou camp de vacances,*
 - *dans la limite de 10 jours par enfant sur la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.*

Cette subvention est fixée à 7 € selon l'activité pour les enfants participant aux activités de la section ados (collégiens sans distinction de lieu de scolarisation), dans les mêmes conditions que ci-dessus.
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la participation de la commune (convention,...)*

Il est rappelé que pour le centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay, la commune a signé une convention en 2024 pour participer à hauteur de 12 €/jour/enfant. Cette participation donne priorité aux inscriptions.

3/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : point sur l'étude en cours

M. le Maire et les adjoints ont travaillé sur le rapport établi par ECTI et ont émis le compte rendu ci-dessous :

- Priorité 1 : corriger tous les défauts relevés dans le rapport de vérification des poteaux incendie
- Priorité 2 : Protection du château de la Roche et de la zone Le Préau, Le Robert
- Priorité 3 : Couverture de la zone Les Vignes/ Le Bois de Chat :
- Priorité 4 : Protection des Raffins
- Priorité 5 : Zone La Thuillière/Le Bourbon

Le poteau d'aspiration 14 situé sur la place du monument va être supprimé car identifié comme inutilisable. Celui-ci va être bâché. La place réservée pompiers sera rendue au stationnement.

Une nouvelle réunion est prévue avec ECTI, SUEZ et un représentant de la caserne du Fief le mardi 20 janvier 2026 pour travailler sur ce dossier.

4/ Festiv'été 2026

Le spectacle proposé par la Communauté de Communes Saône Beaujolais aura lieu le 29 août 2026 à Jullié. Il s'agit d'un spectacle d'humour musical : Michel et Yvette. Pour mémoire, l'accueil d'un spectacle coûte 800 € à la commune (+ si nécessaire, hébergement et restauration des artistes). Une association communale sera sollicitée pour tenir un buffet/buvette.

5/ Comptes rendus des réunions et des commissions

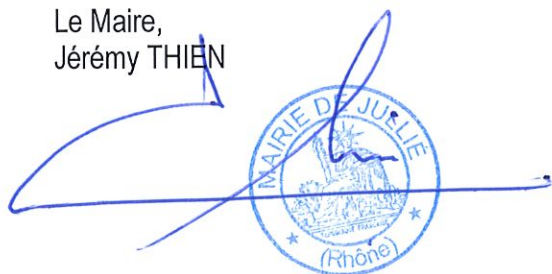
Le compte rendu du conseil d'école du 10 novembre 2025 a été transmis préalablement aux élus.

6/ Questions diverses

- Devenir de l'association « Les Tréteaux de Jullié »
- Remerciements des Cadets de la Gendarmerie pour la subvention allouée
- Remerciements de la MFR de Charentay pour la subvention allouée
- Dépose des décorations de Noël le 23 janvier 2026 (entreprise SEB Electricité + agent communal).
- Vœux de la municipalité : le vendredi 30 janvier à 19 h 30. Mise en place par les élus à 19 h .

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 20 février 2026 à 18 h 30.

Le Maire,
Jérémy THIEN



Le Secrétaire,
Noé CHAMPION